



Retrait administratif de 6 pts pour un stop

Par **saounien_old**, le **16/11/2007** à **19:36**

Suite à une infraction sur un non respect d'un temps d'arrêt suffisant sur un stop en, fevrier j'ai reçu un retrait de 6 points alors qu'il est stipulé dans le barème 4 points. Je viens juste de m'en rendre compte. Que puis-je faire ?

Je fais 70 000 Km par an pour mon travail et il ne me reste plus que 2 points.

Merci de votre aide

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/01/2008** à **14:03**

Bonjour,

Il faut engager une action devant le Tribunal administratif pour contester cette perte de points.

Elle sera annulée et vous recupererez vos 6 points, j'en mettrai ma main à couper...

Vous disposez d'un délai de 2 mois pour engager cette action.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com